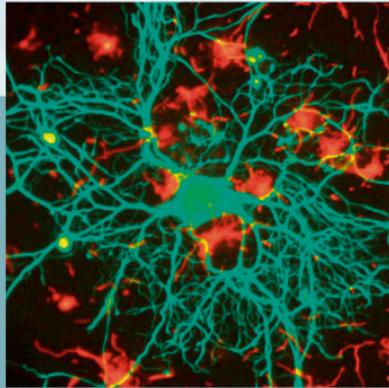


Juan-Francisco Perellon

LA QUALITÉ DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Reconnaissance des filières d'études
en Suisse et en Europe: analyse d'une révolution



SCIENCES &
TECHNOLOGIES

COLLECTION

Le
savoir
suisse



LA QUALITÉ DANS
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR

COLLECTION LE SAVOIR SUISSE

Cette collection a pour premier objectif d'offrir aux communautés universitaires de Suisse et à leurs instituts spécialisés un moyen de communiquer leurs recherches en langue française, et de les mettre à la portée d'un public élargi. Elle publie également des études d'intérêt général ainsi que des travaux de chercheurs indépendants, les résultats d'enquêtes des médias et une série d'ouvrages d'opinion.

Elle s'assure de la fiabilité de ces ouvrages en recourant à un réseau d'experts scientifiques. Elle vise la lisibilité, évitant une langue d'initiés. Un site web (www.lesavoirsuisse.ch) complète le projet éditorial. La collection offre, dans une Suisse en quête de sa destinée au seuil du XXI^e siècle, une source de savoir régulièrement enrichie et elle contribue à nourrir le débat public de données sûres, en situant l'évolution de nos connaissances dans le contexte européen et international.

La *Collection Le savoir suisse* est publiée sous la direction d'un Comité d'édition qui comprend : Jean-Christophe Aeschlimann, rédacteur en chef de «Coopération», Bâle; Robert Ayrton, journaliste et politologue; Stéphanie Cudré-Mauroux, licenciée ès lettres, conservatrice aux Archives littéraires suisses, Berne; Bertil Galland, président du comité, journaliste et éditeur; Nicolas Henchoz, journaliste, adjoint du président de l'EPFL; Peter Kraut, attaché scientifique à la direction de la Haute Ecole des Arts, Berne; Jean-Philippe Leresche, professeur associé UNIL et directeur de l'Observatoire EPFL Science, Politique, Société. Membre fondatrice : Anne-Catherine Lyon, conseillère d'Etat (Vaud).

La publication des volumes de la *Collection* est soutenue à ce jour par les institutions et personnes suivantes :

FONDATION CHARLES VEILLON – LOTERIE ROMANDE – SANDOZ FAMILY OFFICE – FONDATION LEENAARDS – FONDATION PITTET DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE VAUDOISE – UNIVERSITÉ DE LAUSANNE – SOCIÉTÉ D'AIDE À L'EPFL – POUR-CENT CULTUREL MIGROS – FONDS NATIONAL SUISSE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE – FONDATION OERTLI – M. PIERRE ARNOLD

que l'Association «Collection Le savoir suisse» et l'éditeur tiennent ici à remercier.

Juan-Francisco Perellon

LA QUALITÉ DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Reconnaissance des filières d'études
en Suisse et en Europe : analyse d'une révolution

COLLECTION
**Le
savoir
suisse**

Presses polytechniques et universitaires romandes

Le contenu de ce livre numérique est protégé par le droit d'auteur, son copyright est la propriété exclusive des *Presses polytechniques et universitaires romandes*. Vous pouvez disposer de ce contenu à titre privé et le copier sur vos propres supports de lecture. Toute forme de diffusion, de vente, de mise en ligne ou de publication de cette oeuvre est formellement interdite, sans l'autorisation écrite de l'éditeur. Les contrevenants s'exposent à des sanctions pénales conformément aux dispositions relatives au droit d'auteur et à la propriété intellectuelle.

Secrétariat de la Collection: *Yasmine Babel-Sraih*

Graphisme de couverture: *Emmanuelle Ayrton*

Illustration de couverture: *photo de Gerry Shaw, University of Florida*

Maquette intérieure: *Allen Kilner, Oppens*

Mise en page et réalisation: *Alexandre Pasche*

Impression: *Corbaz SA, Montreux*

La *Collection Le savoir suisse* est une publication des Presses polytechniques et universitaires romandes, fondation scientifique dont le but est principalement la diffusion des travaux de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne et d'autres universités francophones. Le catalogue général peut être obtenu aux PPUR, EPFL – Centre Midi, CH-1015 Lausanne, par e-mail à ppur@epfl.ch, par téléphone au (0)21 693 41 40 ou encore par fax au (0)21 693 40 27.

www.ppur.org

Première édition

© 2003, Presses polytechniques et universitaires romandes, Lausanne

ISBN 2-88074-581-0

Tous droits réservés.

Reproduction, même partielle, sous quelque forme ou sur quelque support que ce soit, interdite sans l'accord écrit de l'éditeur.

TABLE DES MATIÈRES

- 1 **UNE NOUVELLE EXIGENCE: L'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DANS LES HAUTES ÉCOLES** 11
Le contexte européen – Le déplacement du théâtre de décision – Trois principes démocratiques

- 2 **LA QUALITÉ DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR: LE MAQUIS DES MOTS** 19
La fin de l'hermétisme – La notion de «qualité» dans une approche réaliste – Petit exercice de vocabulaire – Homologation, certification, validation. Une idée centrale: «la reconnaissance»

- 3 **DE L'ÉVALUATION À L'ACCRÉDITATION** 29
Evaluation et accréditation: notions synonymes? – Accréditation officielle ou accréditation privée? – Accréditation gouvernementale ou accréditation par délégation? – Accréditation de programmes d'études ou accréditation d'établissements? – Accréditation initiale ou accréditation continue? – Points critiques de l'accréditation et distorsions – De l'évaluation formative à l'accréditation

- 4 **LA QUALITÉ DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DEVIENT UN ENJEU POLITIQUE INTERNATIONAL** 41
L'expansion des systèmes d'enseignement supérieur – Crise du financement public – La responsabilité des universités et l'obligation de rendre des comptes – Vers une harmonisation des politiques nationales en Europe – La Déclaration de Bologne. Vers une structure commune de la durée des études – Le commerce de l'enseignement dans le vent de la mondialisation

- 5 CINQ CHOIX POUR UNE POLITIQUE
D'ASSURANCE DE LA QUALITÉ 55
- Choix N° 1: Des objectifs «sommatifs» ou «formatifs»? – Choix N° 2:
Qui contrôle? – Choix N° 3: Quels domaines? – Choix N° 4: Quels
instruments? – Choix N° 5: Quels usages faire des informations recueillies?
- 6 L'ÉVALUATION DES HAUTES ÉCOLES FAIT IRRUPTION
DANS LES PRÉOCCUPATIONS DE LA SUISSE 59
- L'éveil récent des autorités politiques – Les facteurs déclencheurs:
multiplication des étudiants, diminution du financement, responsabilité
sociale des universités – Mise en garde du Conseil suisse de la science –
L'expansion de l'enseignement supérieur en Suisse – Les autorités
politiques réduisent leurs dépenses – La Conférence universitaire suisse
introduit «l'évaluation» dans ses plans et ses scénarios – Refonte légale de
tout le domaine académique – Divergences et réticences, mais l'idée de
«l'assurance de la qualité» s'impose
- 7 LA REFORTE DE LA LOI FÉDÉRALE SUR L'AIDE
AUX UNIVERSITÉS 69
- Un «Message» pour une nouvelle stratégie de la formation universitaire et
de la recherche – Coopération et compétition – Consensus sur le besoin d'un
changement – La nouvelle version de la Loi fédérale sur l'aide aux
universités – 1998: nouvelle et surprenante nette des positions de Berne
- 8 LE RÔLE DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT
CHARLES KLEIBER 77
- L'entrée en scène – Deux publications comme manifestes personnels sur
l'avenir des Hautes écoles – La montée en influence
- 9 UN SIGNE VENU D'AMÉRIQUE ET DES DÉCISIONS
HISTORIQUES AUX CHAMBRES FÉDÉRALES 83
- Une «fenêtre politique» s'ouvre. La Suisse après la Déclaration de
Bologne – Les recteurs consultés par le Conseil des Etats – Le Conseil des
Etats prend position en faveur d'une politique d'assurance de la qualité –
1999: nouveau cadre légal pour l'enseignement supérieur en Suisse –
Un nouveau rapport de forces dans le paysage des Hautes écoles en Suisse

| | | |
|----|---|-----|
| 10 | LA POLITIQUE D'ASSURANCE DE LA QUALITÉ DANS LES HAUTES ÉCOLES SUISSES | 91 |
| | Les trois rouages dominants du système – La procédure: auto-évaluation – rapport d'experts – proposition de l'OAQ – décision d'accréditation par la CUS – Entre la «discrétion exigée» et les médias friands de classements – Une tendance à se conformer aux attentes des évaluateurs | |
| 11 | ASSURANCE DE LA QUALITÉ: LA SUISSE ACTUELLE COMPARÉE À L'ANGLETERRE ET AUX PAYS-BAS | 99 |
| | Les universités anglaises après Mme Thatcher – Le cas néerlandais: les Hautes écoles défendent leurs prérogatives – Quels objectifs pour les politiques d'assurance de la qualité? – Le contrôle du domaine. Qui décide quoi? – Quels sont les domaines couverts? – Quelles procédures? Le risque de «l'évaluation permanente» – Quels usages faire de l'information? Conséquences drastiques et pertinence discutables des classements | |
| 12 | LES PROCÉDURES D'ACCRÉDITATION EN EUROPE ET AUX ÉTATS-UNIS..... | 111 |
| | L'accréditation en Allemagne. Une voie originale qui passe par une kyrielle d'agences – L'accréditation aux Pays-Bas. Un jugement de Salomon – L'accréditation aux États-Unis: intervention tardive de l'État dans un libre processus – Des voies différentes vers des objectifs similaires | |
| 13 | LES RISQUES ET LES ESPOIRS | 123 |
| | BIBLIOGRAPHIE | 131 |

« *On résiste à l'invasion des armées,
mais pas à l'invasion des idées.* »

Victor Hugo, *Histoire d'un crime*

*A Anne
pour toutes les heures
que je lui ai volées...*

REMERCIEMENTS

Je remercie très chaleureusement Bertil Galland pour l'important travail d'édition réalisé sur le manuscrit de cet ouvrage ainsi que Jean-Philippe Leresche pour les conseils et remarques qui ont permis d'en enrichir les différentes versions et Alexandre Martins pour sa relecture attentive.

Je remercie également Gareth Williams pour m'avoir accompagné tout au long de la réalisation de la recherche sur laquelle cet ouvrage se fonde ainsi que Umberto Russi pour le soutien qu'il m'a apporté durant ce long et difficile cheminement.

Mes remerciements vont aussi à tous mes collègues de l'Observatoire Science, Politique et Société de l'École polytechnique fédérale de Lausanne pour l'aide précieuse qu'ils m'ont apportée aux différents moments de la préparation de ce travail. Chacun d'entre eux sait ce que je lui dois.

1

UNE NOUVELLE EXIGENCE : L'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DANS LES HAUTES ÉCOLES

L'enseignement supérieur en Suisse est aujourd'hui engagé dans une mutation sans parallèle dans l'histoire du pays. Les Hautes écoles spécialisées (HES), véritables universités professionnelles, ont été récemment créées. La Confédération élabore de nouveaux cadres législatifs: la Loi fédérale sur l'aide aux universités révisée en 1999 et qui sera remise en discussion dans les années à venir, la Loi sur les Ecoles polytechniques, la Loi sur les HES. On prévoit un nouvel article constitutionnel sur l'enseignement supérieur pour 2007.

Cette mutation a des causes bien connues: les pressions financières, la croissance technologique, l'explosion du nombre d'étudiants, la diversification des établissements. La Suisse ressent la nécessité d'introduire une cohérence dans sa politique des Hautes écoles avec des modalités de contrôle et des relations repensées entre les autorités politiques et les établissements d'enseignement supérieur. On a vu s'y ajouter, pour les universitaires, la progressive harmonisation des cursus académiques selon l'esprit et les normes de ce que l'on appelle le « processus de Bologne » sur lequel nous reviendrons. Ce dernier point est crucial et va marquer immanquablement les débats, ces prochaines années, en Suisse et en Europe.

Ces transformations ont mis en évidence ce que l'on appelle l'« assurance de la qualité ». On observe la montée en puissance, dans les Hautes écoles et leurs filières, de « l'évaluation » et de « l'accréditation ». Ce sont là désormais deux objectifs prioritaires. Ils témoignent d'un souci de transparence et de comparabilité des programmes d'études, des diplômes et, parfois même, des établissements.

Mais comment la qualité d'un enseignement supérieur peut-elle être « assurée » ? Quelles procédures mettre en place ? Ces préoccupations, d'une extrême actualité, sont relativement récentes en Suisse. Elles sont apparues sur l'agenda politique durant la première moitié des années 1990.

LE CONTEXTE EUROPÉEN

Dans le contexte européen, en revanche, le développement de ces mesures a commencé à la fin des années 1970 et s'est accentué dès le milieu des années 1980. Ainsi, en janvier 1984, la France s'est dotée d'un Comité national d'évaluation (CNE) axé sur les activités de tous les établissements d'enseignement supérieur. Le modèle français, en comparaison avec d'autres systèmes européens, a pour particularité de rendre le CNE directement responsable devant le Président de la République et non devant le Ministre de l'Education nationale. C'est un signal clair que l'assurance de la qualité est une affaire d'Etat, située par la France au sommet et au-dessus des questions partisans.

Aux Pays-Bas, la publication en 1985 du rapport intitulé « Education supérieure : autonomie et qualité » (*Hoger onderwijs : autonomie en kwaliteit*) représenta une rupture radicale avec l'organisation historique des universités et leurs relations avec les autorités politiques. Le contrôle et l'évaluation des activités de ces institutions furent régis par des mesures que les organisations faïtières de l'enseignement supérieur rendirent conformes à des standards communs.

En Finlande, les premières expériences en ce domaine remontent également au milieu des années 1980 pour la recherche et à 1990 pour l'enseignement. Riche de ces expériences, le Ministère de l'Education lança en 1992 une évaluation pilote de deux universités, puis décida d'y soumettre toutes les Hautes écoles du pays avant l'an 2000. Entre-temps, le Conseil finlandais d'évaluation de l'enseignement supérieur fut établi et commença ses travaux en janvier 1996.